



ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 MARS 2002

BILAN D'ACTIVITE DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2001

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

PREAMBULE

Vie du C.E.S.R.

Au cours de l'année 2001, M. le Préfet de la Réunion a constaté plusieurs nouvelles désignations et a procédé au remplacement de la personnalité qualifiée au sein de notre institution.

* MM. Jean-Flore BARRET et Emmanuel RIVIERE, représentants de la Chambre d'Agriculture,

* M. Johnny ARNACHELLUM, représentant la C.C.I.R.,
sont devenus membres du C.E.S.R. par arrêté préfectoral du 7 mai 2001.

* M. Reynauld PAYET, représentant de la C.G.P.E.R., est devenu membre du C.E.S.R. par arrêté préfectoral du 3 octobre 2001.

* M. Philippe DALLEAU, représentant du C.D.J.A., est devenu membre du C.E.S.R. par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2001.

* M. Abdéli GOULAMALY, représentant l'A.D.I.R.,

* Mme Michèle ANDRE, personnalité qualifiée,
ont été nommés membres du C.E.S.R. par arrêté préfectoral du 27 novembre 2001.

Chaque nouveau membre du C.E.S.R. a été invité à faire part de ses souhaits en matière de participation aux travaux des Commissions et des Sections, et tous ces souhaits ont été confirmés en Assemblée Plénière.

Enfin, on peut noter, en fin d'année, la démission du représentant des organismes bancaires.

Représentations extérieures

Le Conseil Economique et Social Régional a été présent et a participé à plus de 200 manifestations extérieures. Manifestations qui sont autant d'occasions de présenter les positions de notre institution et d'en débattre.

* **Au niveau national** : notre C.E.S.R. siège au sein de plusieurs instances :

l'Association des C.E.S.R. de France

En 2001, cette association a principalement travaillé sur la veille législative (projets de loi « *Démocratie de proximité et institutions locales* », « *Solidarité et Renouveau Urbain* », « *Droits des malades et qualité du système de santé* », ...) et le suivi de l'évolution des projets de Schémas de Services Collectifs.

Le Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (C.N.A.D.D.T.)

Lors de la finalisation des Schémas de Services Collectifs, une meilleure prise en compte des Régions d'Outre-Mer a été notre principale préoccupation.

La Commission Nationale du Littoral

Cette Commission s'est lancée en 2001 dans l'élaboration d'un Livre Blanc sur le littoral français (y compris celui des DOM) dont la finalisation devrait intervenir au 2^{ème} semestre 2002.

Le groupe de travail du C.N.A.D.D.T. sur les services publics de proximité

Ce groupe de travail doit, mi-2002, préparer un avis sur ce sujet avant d'être débattu en plénière du C.N.A.D.D.T.

Le Conseil National du Tourisme

Notre participation aux réunions de ce Conseil nous permet d'être informés en particulier des nombreuses études menées dans ce secteur et des campagnes publicitaires nationales et de faire connaître les problèmes rencontrés dans notre région.

* **Au niveau local** : notre C.E.S.R. est représenté au sein de plusieurs organismes tels que :

- Le Conseil Départemental de l'Habitat (C.D.H.)
- Le Conseil de l'Education nationale
- Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne
- Le Conseil de Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Le Conseil de la Faculté des Sciences
- L'Observatoire Régional de la Santé (O.R.S.)
- L'Association Régionale des Energies Renouvelables (A.R.E.R.)
- L'AGORAH
- L'Association Parc Marin
- L'Observatoire Départemental de la Réunion (O.D.R.)
- Le Comité de pilotage de l'Observatoire Economique de l'Artisanat
- L'ARVISE
- Réunion Entreprendre

Il a participé aussi à de nombreuses réunions extérieures organisées par nos partenaires tels que :

- Le Comité National de Suivi des programmes européens
- Le Comité de pilotage du Centre d'Intelligence Economique
- Le Comité de Bassin
- Les groupes de travail pour l'élaboration des Orientations Régionales Forestières
- Le Comité de suivi de l'Agenda 21
- Le Comité de pilotage de l'Euro
- La Commission « Vérité » sur le prix des carburants ...

La plupart de ces représentations extérieures font l'objet d'un compte rendu écrit.

La Commission Permanente et l'Assemblée Plénière

Au cours de l'année 2001, la Commission Permanente s'est réunie 11 fois. Elle a eu pour rôle de préparer les Assemblées Plénières (au nombre de 7) et d'adopter par délégation de l'Assemblée Plénière quelques avis (cf. avis des Commissions).

Compte tenu de l'urgence, la Commission Permanente a aussi examiné et adopté, le 23 avril 2001, un avis circonstancié sur l'avant-projet de loi « *Démocratie de proximité et institutions locales* ».

A noter, enfin, que lors de son Assemblée Plénière du 3 juillet 2001, le C.E.S.R. a procédé au renouvellement de sa Commission Permanente à mi-mandat.

« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »

A - AUTOSAISINES

- * **Le deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale "Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires"**
(rapport de la Commission Européenne)

Ce document fait suite au premier rapport sur la cohésion adopté par la Commission Européenne à la fin de l'année 1996. Il a pour but de "présenter une série de conclusions et de recommandations, en vue d'ouvrir un débat sur le futur de la politique de cohésion, après 2006 dans le contexte de l'Union élargie".

Dans le cadre de la préparation du deuxième forum sur la cohésion qui s'est tenu les 21 et 22 mai 2001 à Bruxelles, la Commission a souhaité s'autosaisir de ce rapport et émettre un avis. Dans ce dernier, elle a rappelé l'attachement des RUP à l'Europe. Elle s'est reconnue dans ce rapport tant pour ce qui concerne l'évolution de la Réunion, en matière économique et sociale, qu'en ce qui concerne les préconisations d'une politique territoriale accrue prenant en particulier compte des retards des RUP et donc de la nécessité de poursuivre au-delà de 2006, l'effort de rattrapage engagé par la politique européenne.

Elle a noté que la prise en considération des RUP après 2006 risque de changer avec l'arrivée des PECO. Elle a donc réaffirmé la nécessité pour le Gouvernement français de se mobiliser rapidement pour que l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam, reconnaissant des handicaps aux Régions Ultrapériphériques, puisse enfin avoir une déclinaison concrète.

Enfin, la Commission a souhaité que des indicateurs sociaux soient introduits au niveau des critères d'éligibilité à l'objectif 1, en complément du PIB qui est un indicateur purement économique.

- * **Le projet de réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales**

La Commission a souhaité s'autosaisir de la note d'orientation sur la réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales, élaborée par le Ministre de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Les audits se déroulent actuellement.

B - SAISINES REGIONALES

1. Les documents budgétaires

En matière de coopération entre les Régions Ultrapériphériques, la Commission a réitéré, lors de l'examen des **Orientations Budgétaires 2001**, la demande formulée par le Bureau du C.E.S.R. au Conseil Régional depuis 1999 concernant la mise en place d'un réseau entre les C.E.S.R. des 4 Régions d'Outre-Mer françaises et les institutions similaires des RUP du Portugal et d'Espagne (Madère, Açores, Canaries).

La Commission a constaté que le **Projet de Budget pour 2001** était conforme aux précédents budgets de la mandature. Faute de grands projets d'infrastructures (routes, ...) ou d'un plus grand nombre d'équipements publics (lycées, université, équipements sportifs et culturels, ...) prêts à être immédiatement réalisés, le Conseil Régional a fait une gestion comptable pure faiblement dynamique en termes d'emploi.

Lors de l'examen du **Compte Administratif et du Bilan d'Activité de la Région pour l'exercice 2000**, la Commission a constaté que les recettes de transferts et recettes diverses (37 % des recettes totales) n'ont été réalisées qu'à hauteur de 60 % des prévisions. Ce faible taux de réalisation était la conséquence de retards d'encaissement des subventions européennes.

La Commission a souligné de nouveau la nécessité de prendre des mesures afin de réduire les délais d'encaissement des fonds européens qui pénalisent les entreprises réunionnaises et la Région.

Pour les **Orientations Budgétaires 2002**, compte tenu des contraintes liées au passage aux 35 heures et à la résorption des emplois précaires dans les fonctions publiques, la Commission a demandé au Conseil Régional de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois répondant au protocole d'accord signé au plan national. Cela devrait permettre d'avoir une meilleure vision budgétaire en termes de fonctionnement.

La Commission a pris acte du transfert de l'activité de la SEM PROTEL à la collectivité régionale depuis le 1^{er} juillet 2001. Cette intégration permet maintenant au Conseil Régional de mener en direct un certain nombre d'actions dans ce secteur.

Concernant le **projet de Budget Primitif pour l'exercice 2002**, la Commission a noté qu'il était le premier document budgétaire du Conseil Régional à être présenté intégralement en euros.

Elle a pris également acte que l'année 2002 sera la première année de plein exercice du nouveau service "Technologies de l'Information et de la Communication" du Conseil Régional.

2. Les saisines particulières

*** Rapport "Bilan de la dotation 2000 du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi"**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 21 juin 2001)

La Commission a rappelé la proposition¹ de recruter pour chaque micro-région, une personne (agent de la Région) qui deviendrait le "moteur d'opérations" auprès des communes. Ces agents iraient à la rencontre du monde économique et contribueraient à faire remonter les projets et à les mettre en forme. La création de ces emplois pourrait améliorer la communication entre le Conseil Régional, les communes et communautés de communes, et impulser l'utilisation de ce fonds dans des domaines éligibles. Ces techniciens pourraient avoir également un rôle d'interface entre des concepteurs privés et les collectivités locales.

Enfin, elle a réitéré son souhait de voir figurer dans le bilan qualitatif, le nombre de créations d'emplois liées aux différentes opérations éligibles.

C - AUTRES SAISINES

1. Le Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

La Commission a constaté que ce schéma manque de lisibilité en termes de stratégie, son contenu reste trop général et il ne présente pas de dispositions concrètes répondant aux objectifs fixés pour 2003 et 2010.

De plus, elle a souligné l'absence de vision régionale et de programmation avec une déclinaison des investissements pour les années à venir. Elle a regretté que l'Etat ne s'appuie que sur les initiatives privées et sur le financement des collectivités locales. Dans cette démarche, l'Etat ne réussira pas réellement à donner une certaine égalité à tous les territoires par le fait que seuls les territoires riches bénéficieront toujours de toutes les prestations. La Commission craint donc que les TIC renforcent les inégalités existantes et en créent de nouvelles.

La Commission a attiré l'attention sur les risques d'exclusion bien supérieurs à la Réunion à ceux qui existent en Métropole en raison du contexte social.

A titre d'exemple, dans la modernisation de l'administration, l'installation uniquement de guichets automatiques risquerait d'exclure certaines catégories de la population notamment les personnes "fragiles" (les personnes âgées, les illettrés...). Aussi, la Commission a-t-elle préconisé la mise en place de mesures d'accompagnement et le maintien des services traditionnels de proximité.

Enfin, pour la Commission, la formation et la sensibilisation à ces nouvelles technologies doivent correspondre à un apprentissage de base dans les écoles au même titre que l'écriture ou la lecture.

¹ Note élaborée par la Commission « Affaires Générales, Financières et Européennes » du C.E.S.R. sur le F.R.D.E. - Juin 2000.

2. Les projets de décrets modifiant le titre 1^{er} du livre V du code général des collectivités territoriales relatifs à la P.R.E., à la P.R.C.E. et à l'immobilier d'entreprise

Le C.E.S.R. a été saisi par le Conseil Général sur ces projets de décrets. Un groupe composé de membres des Commissions "Affaires Générales, Financières et Européennes" et "Affaires Economiques", et de représentants de l'ADIR, de la C.C.I.R. et du MEDEF a travaillé sur ce dossier. Un courrier a ensuite été adressé au Premier Ministre.

Globalement, le C.E.S.R. a constaté que ces projets ne s'inscrivaient pas dans le cadre de la déclinaison de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam qui, reconnaissant des handicaps aux Régions Ultrapériphériques, peut leur permettre de bénéficier de dispositions plus avantageuses que celles prévues dans les projets de décrets.

Il a souhaité que le Gouvernement français se mobilise rapidement pour que l'article 299 § 2 puisse enfin avoir une déclinaison concrète et que celle-ci ne soit pas enfermée par une réglementation nationale plus restrictive et plus contraignante. De ce fait, l'adaptation des projets de décrets aux RUP serait plus facile à mettre en œuvre.

A titre d'exemple, il paraît illogique que ces primes et aides ne puissent pas être envisagées dans les secteurs exclus dans les projets de décrets au cas par cas et en fonction des caractéristiques propres à chaque projet.

De même, pour la Prime Régionale à l'Emploi (P.R.E.), si cette aide peut être attribuée dans les DOM pour le maintien d'un ou de plusieurs emplois en articulation avec les dispositions de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, il serait souhaitable que les critères d'éligibilité (taille des entreprises) soient assouplis.

Pour la Prime Régionale à la Création d'Entreprise (P.R.C.E.) et toujours à titre d'exemple, la mise en œuvre de l'article 299 § 2 pourrait conduire à une augmentation des plafonds "de minimis".

Enfin, l'aide à l'immobilier d'entreprise telle que prévue dans le DOCUP REUNION 2000-2006 (régime 316), doit être soutenue et une réglementation nationale ne doit pas venir en interdire l'application.

3. Projets de décrets divers

Ces projets de décrets ont été examinés conjointement avec la Commission "Affaires Agricoles".

En préambule, les Commissions ont regretté que le Gouvernement français choisisse à nouveau la procédure d'urgence pour l'examen de projets de décrets. En effet, cette procédure ne permet pas aux collectivités d'être consultées dans des délais raisonnables nécessaires afin de faire part de leurs avis et observations dans les meilleures conditions possibles.

*** Projet de décret relatif aux attributions et à l'organisation des directions des services vétérinaires dans les DOM et modifiant le décret n° 86-1169 du 31 octobre 1986**

Suite aux événements liés à la sécurité alimentaire, la clarification des missions des D.D.S.V. devrait permettre de répondre aux attentes de la Société.

Toutefois, les Commissions craignent que les moyens humains et financiers, pour la mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaire et de santé publique vétérinaire, ne soient pas à la hauteur des objectifs, plus particulièrement à la Réunion.

*** Projet de décret relatif à l'identification des ovins et caprins**

Les Commissions ont constaté que ce projet de décret avait pour but de transposer une directive communautaire dans le droit national. Elles ont pris acte du texte et plus particulièrement de l'article 15 qui précisait que des délais spécifiques pourront être définis pour les DOM en ce qui concerne les opérations d'identification des ovins et des caprins. Cependant, elles ont souhaité que cet article précise également que les modalités d'identification pour les DOM devraient être encouragées mais aussi adaptées à la pratique des petits élevages et cela sans surcoût pour ces derniers.

Les Commissions ont souligné également la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information destinée aux petits éleveurs.

En outre, elles ont demandé que le dispositif d'identification des ovins et des caprins importés dans les DOM soit appliqué sans délai et avec une extrême rigueur compte tenu de la situation de ces départements.

*** Projet de décret relatif au transfert des droits à prime dans les secteurs bovin, ovin, caprin**

Les Commissions ont pris acte de ce projet de décret qui a le mérite de clarifier la situation.

*** Projet de décret modifiant le décret 2001-120 du 7 février 2001 relatif aux subventions de l'Etat sur les projets d'investissement dans les DOM et dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte**

Les Commissions se sont prononcées favorablement sur le projet de décret. Toutefois, elles se sont interrogées sur les dispositions pratiques qui seront mises en place pour les avances, compte tenu des actuels délais de versement des subventions de l'Etat.

De plus, elles ont souhaité appeler l'attention sur le circuit administratif emprunté par les fonds communautaires. Elles ont pensé que l'effet de levier du projet de décret aurait été renforcé par une simplification des mécanismes.

*** Proposition de règlement du Conseil européen modifiant le règlement (CE) n° 1587/98 du 17 juillet 1998 instituant un régime de compensation des surcoûts induits par l'ultrapériphéricité pour l'écoulement de certains produits de la pêche des Açores, Madère, des îles Canaries et des départements français de la Guyane et de la Réunion**

Compte tenu de la progression régulière des captures, les Commissions se sont interrogées sur le bien-fondé des plafonds quantitatifs fixés à 1 000 tonnes/an pour le thon et l'espadon à la Réunion qu'il conviendrait d'augmenter.

Enfin, les Commissions ont estimé qu'au lieu de faire du "coup par coup", il y avait nécessité de mener une réflexion d'ensemble sur le contenu de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam.

*** Proposition de décision du Conseil européen autorisant la France à prolonger l'application d'un taux d'accises réduit sur le rhum "traditionnel" produit dans ses Départements d'Outre-Mer**

Les Commissions ont pris acte de ce projet de décret mais elles ont estimé que la durée de la prolongation restait très courte au regard de l'importance des investissements.

« AFFAIRES ECONOMIQUES »

A - AUTOSAISINES

*** Rapport "Le schéma directeur portuaire"**

(adopté par l'Assemblée Plénière du 12 octobre 2001)

La Commission, consciente des enjeux que constitue Port Réunion, a mené une réflexion sur le schéma directeur portuaire.

Elle a souligné dans son rapport que le port, comme l'aéroport, est un outil au service du développement de la Réunion et ne doit pas être considéré comme un outil au service de la consommation.

Port Réunion doit améliorer ses outils en permanence pour satisfaire la demande des opérateurs économiques, pour être en mesure de susciter la venue de nouveaux investisseurs, mais aussi pour devenir non seulement un port d'éclatement, mais également un port d'exportation.

La Commission a regretté que le schéma directeur portuaire ne s'appuie pas sur un projet de développement économique pour la Réunion et qu'il n'existe pas de vision d'ensemble et à plus long terme.

Enfin, la Commission a estimé primordial que l'ensemble des acteurs économiques et politiques de l'île réfléchisse à un vrai projet de développement durable : un schéma de développement économique se révèle être nécessaire pour l'avenir de la Réunion.

*** Les énergies renouvelables à la Réunion**

Les travaux ont été menés conjointement avec la Commission "Aménagement, Environnement et Travaux Publics" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

*** Le prix du livre dans les DOM**

Saisies par un collectif de libraires, les Commissions «Affaires Economiques» et «Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives» se sont attachées à compléter le dossier en auditionnant la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Une note a été rédigée sur la problématique de l'alignement du prix du livre dans les DOM qui devait intervenir au 1^{er} janvier 2002.

Cependant, le flou entourant la mise en application de l'unicité du prix du livre dans les DOM, les contradictions relevées au fil des auditions et la proposition de loi présentée par des Députés antillais demandant la mise en place des mesures tendant à la réduction des écarts du prix du livre entre la Métropole et les DOM ont conduit les Commissions à surseoir à toutes propositions.

B - SAISINES REGIONALES

Les documents budgétaires

Pour les **Orientations Budgétaires 2001**, la Commission a estimé nécessaire d'accompagner la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) dont l'objectif est d'inciter à la création d'emplois, par un effort complémentaire de la collectivité régionale pour soutenir l'activité économique notamment en matière de commande publique en faveur des petites entreprises.

Concernant le **projet de Budget Primitif pour l'exercice 2001**, la Commission a noté avec satisfaction le souhait de la collectivité régionale d'exploiter l'ensemble des possibilités offertes par l'article 55 de la LOOM pour accroître l'efficacité du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi. L'extension de ce fonds aux établissements publics de coopération intercommunale devrait permettre une meilleure harmonisation des projets communaux entre eux et plus de cohérence en termes d'aménagement du territoire. Néanmoins, le problème global de l'adéquation du F.R.D.E. avec les besoins de l'économie reste posé.

Lors de l'examen du **Compte Administratif et du Bilan d'Activité de la Région pour l'exercice 2000**, la Commission a souligné, la nécessité pour les aides aux entreprises, de mettre en place un guichet unique afin de faciliter les démarches et de réduire les délais d'instruction.

Lors des **Orientations Budgétaires 2002**, la Commission a pensé qu'il était nécessaire de revoir l'affectation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.), compte tenu de la faible consommation de ses ressources. Selon elle, un retour, au moins partiel, à la destination initialement prévue, c'est-à-dire aux entreprises, serait souhaitable.

Concernant le **projet de Budget Primitif pour l'exercice 2002**, la Commission a tenu à souligner l'effort de présentation réalisé spécifiquement pour le secteur "économie générale". Les tableaux de synthèse correspondaient à une demande formulée par le C.E.S.R. lors de l'examen du précédent Budget Primitif. Ils permettent ainsi de faire ressortir de façon plus explicite l'état des réalisations par rapport aux prévisions du plan d'actions de la mandature.

Pour les aides régionales aux entreprises, la Commission a noté, la volonté de la collectivité régionale d'assurer l'information la plus large sur les régimes d'aides publiques. Afin d'offrir un cadre cohérent et lisible pour les entreprises et soutenir plus efficacement la stratégie de développement économique, la Commission a pensé qu'il était nécessaire de réaliser un guide unique pour l'ensemble des aides publiques. Ce document pourrait regrouper les aides par type de préoccupations (soutien à l'investissement, à l'emploi, ...).

Elle a pris par ailleurs, acte de la volonté du Conseil Régional de tout faire pour assurer de meilleurs délais pour l'encaissement des fonds européens, en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires locaux associés à leur gestion. Dans un souci d'efficacité, la Commission a estimé qu'il était nécessaire de revoir le circuit administratif emprunté par ces fonds car les délais de versement des crédits publics se sont allongés de manière inacceptable. Cette préoccupation concerne l'ensemble des secteurs et pas uniquement celui de l'économie.

Enfin, la Commission a estimé urgent que soit menée une réflexion sur l'harmonisation des compétences des collectivités locales dans un souci de clarification et de lisibilité des mesures à mettre en œuvre.

C - AUTRES SAISINES

1. Le Schéma de Services Collectifs de l'Energie

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

La Commission a constaté que le schéma restait trop imprécis (pas d'évaluation financière, pas de calendrier) en ne proposant que des orientations générales pour promouvoir les énergies renouvelables.

En ce qui concerne la consommation d'énergie finale, la Commission a noté que le taux de croissance indiqué (1,4 %/an) était bien en deçà de celui de la Réunion qui avoisinait les 8 %/an. Compte tenu de ce fort taux de croissance et de l'éloignement de l'île, la Commission a regretté qu'il n'y ait pas dans ce document d'approche prospective en termes de consommation et de production électriques pour la Réunion.

La Commission a constaté par ailleurs que le rôle des collectivités locales dans le domaine de l'énergie n'était pas clairement posé. De plus, s'agissant des DOM, aucune allusion n'était faite à l'article 50 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000 qui transfère aux Régions d'Outre-Mer l'élaboration d'un plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

2. Les Orientations Régionales Forestières

Ces orientations ont été examinées conjointement avec la Commission "Affaires Agricoles" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

« AFFAIRES AGRICOLES »

A - AUTOSAISINE

La Commission ayant estimé qu'une réflexion d'ensemble sur le type de développement agricole souhaité pour la Réunion s'imposait, s'est autosaisie pour réaliser une étude intitulée : « Quel plan de développement agricole pour la Réunion ? ».

Cette réflexion associe tous les acteurs du monde agricole ainsi que les responsables politiques pour permettre de proposer une stratégie commune à partir d'une analyse de l'existant et de mieux définir les objectifs en mettant en place les systèmes d'aides et de soutien adéquats.

La Commission a ainsi poursuivi en 2001 ses travaux en auditionnant différentes personnalités.

B - SAISINES REGIONALES

Les documents budgétaires

*** Orientations Budgétaires pour l'exercice 2001**

Concernant l'aménagement et le développement rural, la Commission a souligné le financement du programme de voiries de désenclavement à hauteur de 85 % du montant hors taxe des travaux éligibles devant permettre une plus forte consommation du dispositif F.R.D.E. Elle a demandé à la collectivité de veiller à son articulation avec les différents programmes de voiries.

S'agissant de la construction des retenues collinaires, la Commission a formulé le souhait que le Conseil Régional accélère la recherche de sites dans les Hauts de l'Ouest.

Dans le cadre des aides allouées aux structures d'exploitation et de productions agricoles, la Commission s'est interrogée sur la pertinence d'un projet de création d'une unité de fabrication industrielle d'aliments pour bétail à partir de la bagasse sachant que ce sous-produit est largement utilisé par les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge pour la production d'énergie.

En matière d'agronomie tropicale, elle a noté la mise en place de programmes de recherches expérimentales au sein du CIRAD et demandé le transfert à la Réunion d'un segment de laboratoire. Elle a demandé aussi que les activités de recherche soient davantage centrées sur les préoccupations locales.

La Commission a également relevé que le développement des recherches sur la filière plantes médicinales était conforme à ses préconisations antérieures.

S'agissant de la filière pêche et aquaculture, la Commission a souligné l'implication du Conseil Régional dans ce secteur et la valorisation possible des ressources abondantes de la Zone Economique Exclusive.

*** Budget Primitif pour l'exercice 2001**

Pour le développement et la consolidation de l'emploi, la Commission a noté avec intérêt les nouvelles interventions financières pour consolider la production locale et notamment le soutien des investissements en faveur des groupements professionnels agricoles. Elle a estimé nécessaire d'accompagner l'évolution des structures foncières par la formation des exploitants.

Concernant le renforcement des solidarités professionnelles et interprofessionnelles, la Commission a insisté sur la nécessité de développer le partenariat des professionnels autour d'un projet, nouvelle organisation devant prédominer sur les intérêts particuliers et être généralisée à l'ensemble des filières.

S'agissant de la valorisation des compétences techniques et agronomiques locales, la Commission a souscrit pleinement au renforcement des mesures d'accompagnement compte tenu du besoin fort d'encadrement. Elle a rappelé tout l'intérêt des programmes expérimentaux ; la construction du pôle de Protection des Plantes et le programme d'investissements du CIRAD devant permettre de répondre aux besoins locaux conformément à ses souhaits.

La Commission a approuvé la création des deux nouvelles filières : « Plantes médicinales » et « Café ». Pour cette dernière, elle a souhaité que la démarche intègre au-delà de l'aspect économique, les aspects culturels et sociaux et qu'un certain nombre de précautions soient prises concernant aussi bien la protection du nom que la préparation des acteurs en termes de communication, de formation ou d'encadrement (afin de ne pas renouveler les expériences infructueuses du passé).

D'une façon générale, la Commission a regretté que les dispositions découlant de la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 relatives à la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation n'aient pas été concrétisées localement.

*** Bilan d'Activité et Compte Administratif pour l'exercice 2000**

La Commission a constaté que, globalement, la collectivité avait maintenu ses efforts d'intervention dans le secteur agricole, mais qu'une baisse avait été enregistrée par rapport à l'année 1999 liée au retard dans l'adoption du DOCUP. A cet effet, elle a attiré l'attention sur la rigueur nécessaire dans la gestion des fonds européens au vu des nouvelles contraintes réglementaires.

La Commission a relevé la contribution au financement d'un nombre important de programmes d'études générales et de recherches mais a regretté qu'une plus large diffusion des résultats obtenus ne soit pas réalisée.

Elle a formulé son inquiétude sur la continuité des programmes de réalisation des retenues d'eau à usage agricole au regard des difficultés juridiques rencontrées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique. A ce sujet, elle a demandé la recherche de véritables porteurs de projets afin d'éviter la multiplication des intervenants.

Par ailleurs, la Commission a estimé que l'attribution de subventions en faveur de particuliers (dans le cadre de la politique de soutien aux produits) allait à l'encontre de l'intérêt général et du développement du partenariat des professionnels.

*** Orientations Budgétaires pour l'exercice 2002**

La Commission a regretté, une nouvelle fois, les effets induits par le retard pris dans l'adoption du DOCUP. Compte tenu de l'importance des engagements européens, elle a formulé son inquiétude sur les possibilités de rattrapage en termes de consommation de crédits. La remise en cause des modalités de préfinancement des crédits européens par les collectivités locales vient aggraver une situation jugée déjà pénalisante. A ce sujet, elle a demandé l'intervention du Conseil Régional auprès des instances nationales et communautaires afin d'obtenir le maintien des possibilités de préfinancements.

La Commission a sollicité l'inscription d'une étude pour la mise place d'un projet cohérent sur la filière export, secteur créateur de richesses et d'emplois qui offrirait des perspectives de développement.

Elle a rappelé que la définition des programmes de recherche du CIRAD devait faire l'objet d'un partenariat et que ce centre devait être soumis à des procédures de contrôle.

Concernant le programme de retenues d'eau, elle a rappelé que la recherche des sites dans les Hauts de l'Ouest pour des retenues de plus grandes capacités devait s'accélérer et demandé un effort plus important sur la mobilisation des nappes phréatiques du Nord-Est.

S'agissant de l'Agriculture Durable, la Commission a constaté que cette orientation était un axe fort de la politique régionale qui s'est traduite notamment par la mise en œuvre de deux nouvelles filières. Bien qu'elle ne remette pas en cause les interventions du Conseil Régional autres que celles en faveur du secteur « animal », elle s'est demandée si la réalisation de nouveaux projets n'allait pas à l'encontre du principe de répartition des compétences entre les différentes collectivités locales. La Commission a souhaité que la réalisation annoncée (lors du projet de B.P. 2001) d'un 3^{ème} exercice d'harmonisation de compétences contribue enfin à la clarification des attributions des collectivités et donc à une meilleure cohérence, priorisation et efficacité des projets.

Compte tenu des multiples régimes d'aides existants, mettant parfois en œuvre des procédures différentes et complexes, la Commission a demandé une plus large diffusion d'informations au profit des destinataires par la mise en place d'un guichet unique.

*** Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2002**

La Commission a relevé avec satisfaction l'augmentation significative de 6,48 % en capacité d'engagement venant conforter les secteurs d'intervention traditionnels.

Elle a approuvé la réalisation d'une étude d'évaluation de la filière bovine dont elle souhaite être destinataire. De même, elle a regretté que les préconisations de l'audit stratégique dont le but était de répertorier les gisements possibles pour l'agriculture biologique n'aient pas été communiquées. A ce sujet, la Commission a insisté une nouvelle fois pour que les résultats des programmes d'études fassent l'objet d'une diffusion systématique et a réitéré son souhait de la formalisation d'une étude sur le plan export.

La Commission a réaffirmé que le concept d'« Agriculture Durable » devait être élargi à l'ensemble des productions et du territoire et non seulement réservé aux nouvelles filières.

C - AUTRES SAISINES

*** Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

Document examiné conjointement avec la Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics ».

Les Commissions ont adhéré à la nouvelle approche des espaces naturels et ruraux prenant en compte l'ensemble des activités ainsi que leurs fonctions économique, environnementale et sociale.

Ce schéma est l'un des mieux structurés, en ce sens qu'il définit les services collectifs rendus par les espaces naturels et ruraux, les problématiques majeures et les enjeux stratégiques dans une perspective à 20 ans.

Si la plupart des thématiques régionales (urbanisation du littoral, biodiversité, prévention des risques) se retrouvent dans ce document, les Commissions ont relevé avec insatisfaction que les spécificités des Régions d'Outre-Mer n'étaient pas suffisamment prises en compte. Elles ont donc souligné la nécessité de consacrer un volet spécifique aux ROM de façon générale et à la Réunion en particulier.

Au niveau du diagnostic présenté, les Commissions ont relevé que les nombreuses cartographies étaient incomplètes. De plus, l'analyse des données intégrées apparaissait insuffisante. Elles ont donc demandé que ce diagnostic soit affiné de façon à traduire de façon plus exacte les problématiques régionales avec la nécessité, au préalable, de situer géographiquement la Réunion.

Concernant la protection du littoral, le transfert des « 50 pas géométriques » non aliénés au Conservatoire du Littoral offrirait une possibilité de maîtrise foncière et de protection des espaces littoraux qui pourrait être mentionnée dans le schéma.

En termes de politique agricole, malgré l'existence d'handicaps de certaines zones des Hauts de l'île liés notamment à l'insuffisance des infrastructures de desserte, les Commissions ont considéré que ces zones offrent des perspectives de développement de l'élevage réunionnais qui devraient être développées dans le document. Le projet de Parc National dans les Hauts de l'île peut contribuer utilement au développement économique durable de ces zones et offre la chance d'une réflexion commune entre tous les acteurs locaux.

Les Commissions ont souligné la nécessité de développer d'une part, la communication par la vulgarisation des documents d'information et d'autre part, l'éducation à l'environnement par des actions pédagogiques de sensibilisation en faveur des jeunes.

Enfin, les Commissions ont insisté sur la nécessité de mettre en cohérence les politiques environnementales et agricoles avec les politiques énergétiques et des transports, d'où la nécessaire articulation des S.S.C. des espaces naturels et ruraux, de l'énergie et des transports.

*** Les Orientations Régionales Forestières**

Ces orientations ont été examinées conjointement avec la Commission « Affaires Economiques ».

Les Commissions ont souligné que l'élaboration de ce document prospectif d'un point de vue méthodologique s'est réalisée dans le cadre d'une très large concertation et a donné lieu à une analyse approfondie de la filière forêt et bois.

Ces orientations doivent constituer un référentiel évolutif et de ce fait, faire l'objet d'une large diffusion pour servir de base de travail à l'ensemble des acteurs dans la programmation des actions. Les Commissions ont formulé les observations suivantes :

- La ressource produite localement : s'il est retenu d'orienter la sylviculture vers la production de bois d'œuvre à forte valeur ajoutée, il est indispensable de maintenir les autres productions pour des usages diversifiés.
- La ressource semi-finie importée : le regroupement des artisans de la filière autour des structures de distribution doit se poursuivre et s'étendre, et être accompagné de moyens financiers et humains pour l'organisation de la filière. Les Commissions ont demandé le maintien de l'octroi de mer sur les produits finis.
- L'effort de qualité : les Commissions ont demandé de compléter l'objectif de 50 entreprises artisanales agréées au sein de la filière bois (pour les 15 prochaines années) par un indicateur exprimé en part de marché ou chiffre d'affaires de la filière.
- La recherche appliquée : en complément de la lutte contre les espèces envahissantes, la recherche doit aussi concerner les parasites.
- Communication et professionnalisation de la vente : les Commissions ont approuvé l'objectif de regrouper les artisans au sein d'une structure de commercialisation mais ont insisté sur la nécessité d'une relation étroite entre les acteurs locaux, les importateurs/distributeurs et les consommateurs, s'accompagnant de moyens de communication adéquats.

- L'éducation à l'environnement et l'accueil du public : des actions de prévention et de répression accrues pour le respect de l'environnement doivent être intégrées. Un juste milieu doit être trouvé entre capacité d'accueil et protection du patrimoine. Les Commissions se sont interrogées sur l'utilité de la mise en place d'une nouvelle structure spécifique (Maison de la Forêt) chargée d'assurer une mission d'information des usagers et de jouer un rôle d'interface entre le public et les offres de tourisme vert, ces missions pouvant être confiées à la Maison de la Montagne.
- La forêt privée : la mise en place d'une association ou d'un syndicat de propriétaires n'est pas cohérente, il est nécessaire au préalable de faire un état des lieux précis et de formuler des préconisations en partenariat avec les propriétaires.
- La coopération régionale : les Commissions ont approuvé l'objectif d'inscrire la coopération en matière forestière, dans le cadre du co-développement qui devra se concrétiser par la mise en place d'actions.

Les Commissions ont précisé qu'il conviendrait de veiller à la cohérence de ces orientations avec le S.S.C. des espaces naturels et ruraux et à son articulation avec le SAR en envisageant un suivi-évaluation dans la mise en application de ces orientations.

*** Projets de décrets**

Ces documents ont été examinés conjointement avec la Commission « Affaires Générales, Financières et Européennes » (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

A - AUTOSAISINE

*** Les énergies renouvelables à la Réunion**

Les réflexions de la Commission sur les énergies renouvelables ont débuté en 2000 avec l'audition de personnalités qualifiées dans le domaine des énergies renouvelables et l'organisation avec l'Université des conférences-débats « Quelles énergies renouvelables à la Réunion demain ? ».

Ont pu ainsi être auditionnés :

- M. Laurent SANCIER (Directeur de la S.R.P.P.)
- M. Christophe RAT (Directeur de l'ARER)
- M. Yves GLOROT (Ingénieur, Responsable de la Division Energie-Défense à la DRIRE)
- M. Jean COUDRAY (Vice-Président délégué à la Recherche à l'Université de la Réunion)
- M. Jean-Claude GATINA (Université de la Réunion)
- Mlle Elsa OUDIN (Etudiante)

Les auditions ont été interrompues compte tenu des saisines sur les Schémas de Services Collectifs et les documents budgétaires du Conseil Régional. La Commission, par la suite, a privilégié la poursuite de son travail sur le dossier de la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Le C.E.S.R. siège aujourd'hui à l'ARER et peut poursuivre son travail de réflexion.

B - SAISINES REGIONALES

1. Les documents budgétaires

*** Orientations Budgétaires et Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2001**

La Commission a adhéré à la volonté de la collectivité d'adopter une démarche de développement durable en inscrivant son action dans le cadre d'un « Agenda 21 » régional en particulier pour les domaines afférents aux déplacements et aux énergies renouvelables.

Elle a regretté qu'un S.R.A.D.T. (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) ne soit pas élaboré afin d'exprimer les orientations de la Réunion à l'horizon 2020. Ce schéma présenterait l'intérêt d'intégrer l'aspect économique du développement durable, de traiter plus complètement celui des transports et d'être compatible avec les Schémas de Services Collectifs. Par ailleurs, elle a regretté la lenteur qui prévaut dans l'élaboration des schémas directeurs intercommunaux.

La Commission a pris acte de la possibilité de transfert vers la collectivité régionale de la compétence sur les routes nationales mais a demandé à ce que soit réalisée a priori une sécurisation de ces derniers.

La Commission a observé que la collectivité régionale avait défini 4 chantiers prioritaires pour les années à venir :

- la route des Tamarins
- le T.C.S.P.
- la R.N. 3
- la liaison Saint-Denis/Ouest.

Elle a estimé qu'il était nécessaire d'accélérer les projets de contournement de la Saline, Saint-Leu et de Grand-Bois et a regretté l'absence de projets opérationnels dans le domaine routier et des transports en commun. Elle a été toutefois favorable aux actions devant être engagées par le Conseil Régional en matière de développement des transports publics de personnes.

La Commission a rappelé son avis du 26 octobre 2000 sur le rapport intitulé « Prix des hydrocarbures – Solidarité locale et nationale » et a souligné qu'en 2003, la Réunion devra faire face à la fin de la dérogation concernant le gasoil et le super-carburant.

Concernant la Gestion Intégrée des Zones Côtières, la Commission a été favorable à l'évolution de la forme juridique du Parc Marin vers une structure de syndicat mixte afin de renforcer ses compétences et ses moyens d'action.

La Commission a demandé que soit maintenu le suivi de la mise en œuvre du SAR. Elle a rappelé que celui-ci d'une part, tient lieu de Schéma Régional d'Aménagement et, d'autre part a valeur à compter du 1^{er} janvier 2002 de Schéma de Cohérence Territorial au vu de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.

Elle a souligné l'importance de rattraper le retard en équipements structurants et de densifier le tissu urbain existant.

Concernant le système d'aides en faveur du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS), la Commission a approuvé la démarche poursuivie. Elle a renouvelé sa demande afin que soit engagée avec l'Etat et le Département une vraie politique de lutte contre les termites.

La Commission a rappelé son soutien en ce qui concerne les actions engagées en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la promotion de l'usage des énergies renouvelables à la Réunion.

*** Bilan d'Activité et Compte Administratif pour l'exercice 2000**

Dans le domaine de l'Aménagement

La Commission a renouvelé sa pleine adhésion visant à l'émergence d'un Etablissement Public Foncier (E.P.F.) et a attiré une nouvelle fois l'attention sur l'indispensable mobilisation des acteurs politiques pour la création de cet établissement.

Elle a soutenu la politique du Conseil Régional en ce qui concerne l'intervention en centre urbanisé, les actions de structuration des bourgs, la politique régionale de l'habitat et le Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (P.P.E.R.).

Dans le domaine de l'Environnement

Dans le cadre de la gestion et de la protection du patrimoine naturel, la Commission a souhaité une activation de l'évolution du statut de l'actuelle association Parc Marin de la Réunion.

Elle a pris note de l'avancement du projet visant à la création d'un parc naturel dans les Hauts de l'Ile.

La Commission a soutenu l'engagement dans la politique régionale en matière de lutte contre les nuisances et à l'instar de la campagne de lutte contre les vers blancs, elle a souhaité que celle-ci s'étende contre les termites.

Elle a adhéré à la politique menée en matière de maîtrise de l'énergie et a souhaité qu'une plus forte attention soit accordée à l'identification et la mise en valeur des ressources énergétiques locales pour les prochaines années.

*** Orientations Budgétaires et Budget Primitif pour l'exercice 2002**

La Commission a pris note des projets qui guideront l'action du Conseil Régional :

- la révision du SAR pour un horizon 2020,
- la mise en œuvre d'un Agenda 21,
- le tram-train régional,
- l'élaboration d'une stratégie pour les énergies renouvelables.

Elle a soutenu la démarche de révision du SAR pour répondre aux exigences de la loi du 13/12/00. Elle a estimé nécessaire la poursuite de l'aide aux collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

La Commission a réitéré son soutien à la volonté régionale de créer un Etablissement Public Foncier (E.P.F.). Elle a approuvé les interventions régionales en matière de structuration des bourgs et a observé que depuis l'année 2000, le dispositif FRAFU recouvre également la mise aux normes des stations d'épuration.

La Commission a souligné favorablement la poursuite de l'implication de la collectivité régionale dans la protection des espaces habités, notamment au travers du Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines.

Elle a adhéré au renforcement des programmes de recherche dans l'objectif de créer une réserve naturelle marine sur le littoral Ouest et a souhaité une évolution juridique du Parc Marin. La Commission a insisté sur le fait que la réserve doit être une étape dans le processus de protection qui doit mener vers une véritable gestion intégrée des zones côtières.

La Commission a rappelé son avis favorable pour développer les énergies renouvelables, elle a souligné l'implication de la collectivité régionale dans la démarche Haute Qualité Environnementale ainsi que son action dans la création de l'ARER.

2. Les saisines particulières

*** Rapport du Conseil Régional intitulé : « FIRT – Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P.) »**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 15 mars 2001)

La Commission a estimé souhaitable qu'un syndicat mixte d'études soit mis en place dans les plus brefs délais et qu'un maître d'ouvrage soit désigné rapidement. De plus, elle a considéré que la collectivité régionale semble la plus capable d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce T.C.S.P. régional.

C - AUTRES SAISINES

*** Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 30 janvier 2001)

La Commission a approuvé les orientations fondamentales définies par le SDAGE et a formulé en particulier les remarques suivantes :

- Concernant la gestion quantitative de l'eau, elle a insisté sur l'intérêt de mener des campagnes de communication pour promouvoir les économies d'eau et a constaté que la construction de stations de traitement d'eau potable à l'aval des captages des eaux superficielles devenait une nécessité ; elle a estimé par ailleurs que la recherche en eau devrait être privilégiée.

- Pour la gestion qualitative de l'eau, la Commission a insisté sur l'indispensable protection des nappes phréatiques.

Elle a attiré aussi l'attention des pouvoirs publics sur l'intérêt d'accélérer la mise en place des périmètres de protection des captages. Elle a souligné qu'un équilibre est à trouver entre les ressources en eau superficielles et souterraines.

- En matière d'assainissement, la Commission a estimé que compte tenu des besoins, l'Etat devrait mettre en place un dispositif d'aides aux communes spécifiques et complémentaires aux C.P. – P.D.R. (2000-2006) afin de réaliser des systèmes de traitement des eaux usées collectives, réhabiliter les équipements existants et poursuivre la réalisation des schémas directeurs d'assainissement.

- Pour gérer et protéger les milieux aquatiques intérieurs et littoraux, la Commission a souligné qu'il est indispensable de mettre en place une gestion intégrée de la zone côtière et mettre en place de mesures pour la conservation des milieux aquatiques.

Elle a insisté sur la nécessité de faire aboutir les procédures d'adoption des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.).

*** Schémas Multimodaux de Services Collectifs de Transport de Voyageurs et de Transport de Marchandises**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

La Commission a regretté le peu de considération accordée aux Régions d'Outre-Mer.

La Commission a adhéré à la politique générale des transports fondée sur :

- le rééquilibrage intermodal de l'offre de transport,
- la politique générale de régulation des transports et d'amélioration de leur efficacité environnementale.

Elle a regretté que ces schémas restent trop imprécis. Par ailleurs, les ROM n'ont fait l'objet d'aucune référence cartographique. Les seules allusions aux ROM sont relatives à leur desserte extérieure.

Il est nécessaire que :

- soit clairement affiché le renforcement du rôle du port et des aéroports,
- soit mentionnée la situation interne à la Réunion des services de transport de personnes et de marchandises.

La Commission a souhaité enfin, que la contribution régionale de la Réunion soit annexée aux Schémas de Services Collectifs de Transport de Voyageurs et de Marchandises.

*** Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux**

Document examiné conjointement avec la Commission « Affaires Agricoles » (cf. bilan de ladite Commission).

« COOPERATION REGIONALE »

SAISINES REGIONALES**Les documents budgétaires***** Orientations Budgétaires et Budget Primitif pour l'exercice 2001**

La Commission a noté qu'en 2001, le Conseil Régional bénéficierait de moyens financiers importants en matière de coopération régionale. Le budget pour 2001, étant de 28 millions de francs.

La coopération bilatérale

Les remarques de la Commission sur ce volet ont porté principalement sur la coopération entre Madagascar et la Réunion.

Le bilan, selon le Conseil Régional, s'avère largement positif, mais la Commission a demandé à disposer des éléments sur les actions menées à Madagascar et correspondant aux besoins de cette dernière.

Elle a rappelé qu'elle a élaboré à la demande du Conseil Régional un cahier des charges pour la réalisation d'un état des lieux sur la coopération avec Madagascar en proposant trois phases pour cette étude :

- Le recensement de toutes les formes de la coopération française décentralisée à Madagascar.

- L'analyse des facteurs de réussite et de blocage à l'aboutissement des projets.

- Le recueil d'actions prioritaires entre Madagascar et la Réunion répondant au principe de co-développement.

Elle a regretté qu'aucune réponse valable du Conseil Régional n'ait été apportée à ce projet.

La Commission a noté que la priorité de la collectivité régionale pour 2001 porte sur la coopération avec Madagascar dans le cadre d'un co-développement durable au travers de deux projets forts :

- le Partenariat pour l'Ecole à Madagascar,
- le Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Economique.

La Commission a rappelé quelques précédentes propositions.

- *En matière de Santé :*

La Commission a souligné les possibilités de développer les recherches sur les maladies et les propriétés médicinales et pharmaceutiques des plantes tropicales.

- *En matière d'Environnement :*

La Commission a proposé que des actions soient engagées sur la problématique de la déforestation de Madagascar.

D'une manière générale, la Commission a souhaité que les actions de coopération des différents domaines d'intervention du Conseil Régional fassent l'objet d'une présentation dans le secteur « Coopération régionale ».

La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, offre de nouvelles perspectives favorisant l'intégration future de la Réunion aux blocs régionaux.

La Commission a estimé nécessaire de multiplier les échanges d'information sur la coopération régionale, et a regretté que le Centre d'Intelligence Economique (C.I.E.) n'ait pas encore vu le jour. La création de ce C.I.E. devra s'articuler avec le futur observatoire réunionnais de la coopération régionale que l'Etat envisage de créer.

*** Bilan d'Activité et Compte Administratif pour l'exercice 2000**

La Commission a constaté que 2000 a vu une augmentation des possibilités pour le développement de la coopération régionale, notamment au travers de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam et la possibilité offerte à la Réunion d'être associée à la future Zone de Libre Echange de la Commission de l'Océan Indien.

La Commission a noté qu'aucune action de coopération n'est mentionnée entre la Réunion et l'Afrique du Sud.

Elle a regretté le très faible taux d'engagement pour les investissements prévus (10,6 %) imputable à la non réalisation de l'étude pour la création d'un Centre d'Intelligence Economique.

*** Orientations Budgétaires et Budget Primitif pour l'exercice 2002**

La Commission a constaté que deux objectifs majeurs sont recherchés :

- Favoriser l'intégration de la Réunion dans son environnement régional
- Faire de la coopération un atout du co-développement

En termes de coopération, la Commission a regretté que le budget n'exprime que des principes et a souhaité une définition plus précise d'actions dans le champ du co-développement durable.

Elle a souligné l'importance de la Conférence de la coopération régionale océan Indien qui aura pour rôle de coordonner, d'informer, de rendre lisibles et cohérentes les actions de coopération de la France et de ses collectivités avec les pays et leurs collectivités de la Zone Océan Indien.

La Commission s'est interrogée sur l'existence de critères d'éligibilité pour le Fonds de Coopération Régionale. Elle a proposé que les actions de structuration économique et sociale non éligibles aux fonds structurels européens puissent y être éligibles.

Dans le domaine de la mobilité, la Commission a souligné les efforts du Conseil Régional et a partagé les cinq grands axes qu'il s'est proposé de privilégier en 2002.

Concernant la coopération économique, la Commission a souhaité que des études soient lancées pour évaluer précisément ce que la Réunion peut apporter et ce que les partenaires peuvent offrir.

Elle a souligné la difficulté à lire le budget pour ce secteur compte tenu de sa transversalité et a souhaité qu'une présentation analytique de la coopération régionale soit faite et qui détaillerait les actions directes et indirectes du secteur même sans chiffre affiné.

« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »
A - AUTOSAISINES
*** Rapport "La vie étudiante : un espace à construire"**

(adopté par l'Assemblée Plénière du 11 décembre 2001)

Le projet d'enquête auprès de la population étudiante de l'Université de la Réunion ayant été abandonné, la Commission a décidé de rédiger le rapport sur le Plan Social étudiant ou quelle amélioration des conditions matérielles de la vie étudiante pour la Réunion. Ce rapport a donc été élaboré sur la base des seules auditions effectuées au cours de l'année 2000. Il est à noter que le représentant des étudiants, Vladimir CANTER, a été auditionné une seconde fois, à sa demande, quelques semaines avant sa tragique disparition.

Le constat d'une certaine "pauvreté" de la vie étudiante et d'un relatif isolement de l'Université a conduit la Commission à préconiser, en préalable à toute amélioration de la condition étudiante :

- ✓ une plus forte implication de tous les acteurs et notamment celle des villes,
- ✓ une plus grande intégration de l'Université à la cité,
- ✓ la construction de partenariats multiples,
- ✓ une réflexion approfondie sur le rôle de l'Université dans l'avenir, compte tenu des mutations technologiques actuelles.

Des pistes en faveur d'améliorations ciblées ont également été proposées et concernent l'hébergement étudiant, les transports publics (aménagement des horaires et des coûts), les services de proximité et les lieux de vie (à développer), la sécurité, l'information et la mobilité.

*** « Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique pour la Réunion »**

Les travaux ont été menés conjointement avec la Commission "Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives" (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

B - SAISINES REGIONALES
Les documents budgétaires
*** Orientations Budgétaires pour l'année 2001**

En matière d'**Education**, la Commission a approuvé l'effort prévu par le Conseil Régional en faveur de la rénovation du bâti scolaire du premier degré. Pour le secteur de l'enseignement secondaire, face aux retards pris dans la mise en œuvre du P.P.I. 3 (Programme Pluriannuel des Investissements), la Commission a appelé à une responsabilisation des communes dans la programmation de leurs réserves foncières et à plus de fermeté à cet égard de la part du Conseil Régional. En matière de rénovation des établissements secondaires, la Commission a regretté que, souvent, ces travaux étaient dus à des erreurs de conception ou à un défaut d'entretien. Aussi, a-t-elle préconisé des études sérieuses préalables ainsi que plus de rigueur dans le contrôle.

Concernant l'enseignement supérieur, la Commission a approuvé le rôle de vecteur joué par le Conseil Régional en faveur de l'Université mais a souligné que ses interventions devaient rester additionnelles et complémentaires à celles de l'Etat, lequel devait assumer toutes ses responsabilités.

En matière de **Formation Professionnelle**, la Commission a approuvé la démarche du Conseil Régional visant à accélérer le processus de professionnalisation des emplois jeunes. Pour ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme, la Commission a dénoncé l'inertie des acteurs qui aggrave irrémédiablement la situation alors que les conditions légales réglementaires et financières offrent la possibilité de mettre en œuvre un véritable plan d'actions sous la houlette d'un vrai chef de file.

En matière de **Mobilité**, la Commission a reproché le manque de lisibilité et a souhaité que les diverses actions de ce secteur soient présentées en un seul chapitre et en fonction des différents domaines de compétence de la collectivité régionale (éducation, culture, sport, coopération, ...).

* **Budget Primitif pour l'exercice 2001**

La Commission a pris acte du Budget Primitif du Conseil Régional pour l'année 2001. Elle a saisi cette occasion pour rappeler :

- En matière d'Education :

* son encouragement à anticiper réellement la programmation des opérations de construction des lycées et à créer un E.P.F. (Etablissement Public Foncier) en tant qu'outil régulateur ;

* son incitation à tout mettre en œuvre pour que les marchés soient passés dans les règles et sans retard.

- En matière de Formation Professionnelle : la Commission a souligné l'effort financier conséquent prévu par l'assemblée régionale pour lutter contre l'illettrisme et a préconisé que soit initiée rapidement une stratégie concertée assortie d'un plan d'actions.

* **Bilan d'Activité et Compte Administratif pour l'exercice 2000**

Pour le secteur de l'**Education**, la Commission s'est félicitée de la volonté affichée par le Conseil Régional d'amorcer une nouvelle démarche en matière de construction des établissements du second degré s'appuyant notamment sur l'anticipation et la sécurisation des actes juridiques.

Dans le secteur de la **Formation Professionnelle**, la Commission a fait part de son insatisfaction au regard du bilan de ce secteur prioritaire compte tenu du contexte local. Elle a estimé ce bilan trop imprécis et a regretté l'absence d'éléments qualitatifs susceptibles de permettre une évaluation juste des interventions. S'agissant de l'illettrisme, la Commission a déploré qu'aucun plan cohérent et concerté n'ait encore été engagé.

Dans le secteur de la **Mobilité**, la Commission a noté l'absence d'évaluation qualitative des actions menées. Elle a par ailleurs, suggéré que le Conseil Régional puisse assurer le suivi des bénéficiaires des mesures mises en œuvre dans le cadre de la "mobilité-insertion", sur la base du fichier utilisé par l'A.N.T. Dans le cadre de la "mobilité-emploi", la Commission a souhaité que la Collectivité Régionale saisisse l'opportunité des créneaux offerts par les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et certains métiers du B.T.P.

* **Orientations Budgétaires pour l'année 2002**

Dans le secteur de l'**Education**, la Commission a souligné les deux années de retard prises sur le P.P.I. 3, mais elle a approuvé la démarche projetée par le Conseil Régional afin d'articuler à l'horizon 2005, la fin du P.P.I. 3 et l'engagement du P.P.I. 4.

La Commission a par ailleurs déploré les trop nombreuses malfaçons constatées lors de la livraison des nouveaux lycées. Aussi, tout en partageant la volonté du Conseil Régional de développer le concept de bâtiments à Haute Qualité Environnementale, elle a estimé indispensable d'effectuer un contrôle strict de la conformité des constructions avant toute mise en service.

En matière d'Enseignement Supérieur, la Commission s'est félicitée de l'intervention du Conseil Régional en faveur d'un programme complémentaire de 500 logements pour les étudiants.

Dans le secteur de la **Mobilité**, la Commission a noté avec satisfaction le projet de mise en œuvre en 2002, d'un plan de partenariat consolidé et d'un plan global de communication et d'information qui aideront à la cohérence et à la lisibilité de ce système complexe, aux dispositifs nombreux.

Dans le secteur du **Développement Local et de l'Economie Alternative**, la Commission a relevé l'opération pilote planifiée par le Conseil Régional en faveur de la qualité du bâti scolaire du 1^{er} degré. Elle a toutefois souligné le risque que cette expérimentation ne profite pas directement au programme régional de rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré qui arrivera à son terme lorsque l'étude sera opérationnelle.

En ce qui concerne les emplois jeunes, la Commission a souligné les insuffisances et les retards de ce dispositif au regard des besoins sociaux à satisfaire et en emplois. Elle a estimé nécessaire la reconduction du dispositif sur une, voire deux périodes de 5 ans, par l'ensemble des partenaires concernés.

Elle a pris bonne note de la participation du Conseil Régional à la mise en place d'un plan d'actions en faveur de l'économie alternative visant à structurer ce secteur et à lui conférer une plus grande indépendance financière.

* **Budget Primitif pour l'exercice 2002**

Dans le secteur de l'**Education**, la Commission a pris note de l'augmentation globale de la capacité d'engagement pour le secteur en faveur essentiellement de la section "Investissement". Elle a cependant fait remarqué, qu'une fois achevée cette phase de construction massive des établissements secondaires, la collectivité aura à faire face à des charges de fonctionnement importantes ; elle a attiré l'attention sur l'effort que devrait faire l'Etat au niveau de la Dotation Générale de Décentralisation.

En matière de **Formation Professionnelle**, la Commission a pris bonne note de l'augmentation de 7,5 % du budget pour 2002 mais a regretté le manque de lisibilité de ce budget qui ne permet pas d'appréhender les enveloppes destinées aux différentes actions dans ce domaine.

Dans le secteur de la **Mobilité**, la Commission s'est félicitée de la mise en œuvre du plan de communication partenarial en 2002, estimant celui-ci indispensable pour l'accessibilité du plus grand nombre aux dispositifs existants.

C - AUTRES SAISINES

* **Calendrier scolaire**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 11 décembre 2001)

A la demande du Rectorat, la Commission a examiné le projet de calendrier scolaire pour les années 2002 à 2005 dans l'académie de la Réunion. A cette occasion, elle a rappelé que le jeune devait être au centre des décisions pour tout ce qui concerne le système éducatif et que l'intérêt de l'élève devait primer sur toute autre considération. La Commission a, par ailleurs, souligné la nécessité d'améliorer les conditions de travail des élèves et étudiants au travers de l'amélioration du bâti scolaire et d'une adaptation des horaires en fonction du rythme biologique des jeunes.

Elle a également proposé de retenir les principes suivants en matière de calendrier :

- la durée des « petites vacances » doit être d'environ 15 jours,
- la durée des périodes de classes intermédiaires peut varier de 6 à 10 semaines, la durée de 6 semaines pouvant être retenue en saison « chaude »,
- la durée des « grandes vacances » (en fin d'année scolaire et/ou en période « chaude ») doit être adaptée pour optimiser le rythme scolaire, primordial pour l'enfant,
- que la date de fin d'année scolaire soit la plus rapprochée possible de celle appliquée dans les pays d'accueil de la majorité des jeunes réunionnais, en cohérence avec les priorités de la politique de mobilité.

* **Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

La Commission a souligné que la présentation des orientations majeures de ce projet de schéma n'insistait pas suffisamment sur les différences d'évolution démographique entre la Réunion et le niveau moyen national à l'horizon 2020. Elle a souscrit à la volonté du schéma d'adapter les filières de formation aux réalités locales et régionales. En ce sens, elle a préconisé la professionnalisation des premiers cycles universitaires et la nécessité de développer des formations d'ingénieurs.

De même, il lui a paru essentiel de développer les échanges inter-universitaires et l'intégration aux réseaux grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Au niveau de la Recherche, la Commission a affirmé avec force la volonté de positionner la Réunion à l'horizon 2020 comme pôle de représentation de la technologie française et européenne dans son environnement régional.

A ce titre, elle a rappelé ses propositions formulées en 1999, dans sa contribution intitulée "Eléments de réflexion sur le Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche". Ainsi, les axes de compétences autour desquels l'île peut se positionner sont :

- **Les Sciences Humaines** autour des concepts « Langues, civilisations de l'océan Indien, Sociétés créoles et indiaocéaniques », eu égard à la richesse que constitue l'origine plurielle de la population.

- **La pêche** avec l'exploitation et la valorisation des ressources abondantes des Zones Economiques Exclusives (Z.E.E.) de la France dans l'océan Indien, possibles par un renforcement des moyens humains et matériels.

- **La santé** avec l'ouverture à l'horizon 2020 d'un Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) dont la création doit reposer, au préalable, sur la mise en place et le développement de structures de recherches sur les maladies tropicales et les propriétés médicinales et pharmaceutiques des plantes des pays de la zone. Ce C.H.U. pourrait, à terme, être également un lieu de formation tant initiale que continue des personnels de santé de la Réunion et des pays environnants.

- **L'atmosphère et le volcan** avec un accroissement des moyens de surveillance et des capacités d'analyse.

- **Le domaine agronomique** avec la possibilité de renforcer la recherche en agronomie tropicale à la Réunion en délocalisant un segment de laboratoire actuellement à Montpellier.

« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »
A – AUTOSAISINES
*** Le dispositif « emploi-jeune »**

Suite au rapport « **Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique pour la Réunion** » adopté en Assemblée Plénière le 16 novembre 1999, la Commission, en liaison avec la Commission « Education, Formation, Emploi et Insertion », a souhaité poursuivre sa réflexion et être informée des évolutions intervenues et des perspectives à venir.

En effet, le programme « nouveaux services emplois-jeunes » devant prendre fin en octobre 2001, les Commissions émettent de fortes craintes face aux prévisibles sorties massives de jeunes de ce dispositif en 2002 et 2003. Elles ont procédé notamment aux auditions de représentants de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.T.E.F.P.) et de la Plateforme interprofessionnelle des emplois-jeunes pour recueillir des informations sur le plan de « consolidation des emplois-jeunes » et sur les dispositions de la circulaire d'application pour la Réunion.

*** Le prix du livre dans les DOM**

Les travaux ont été menés conjointement avec la Commission « Affaires Economiques » (cf. bilan d'activité de ladite Commission).

B – SAISINES REGIONALES

La Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives », s'est prononcée sur les documents budgétaires et différents rapports du Conseil Régional. Les principales interventions ont porté sur les points suivants :

Les documents budgétaires
*** Orientations Budgétaires 2001**
- Le secteur sportif et socio-éducatif

La Commission a noté que l'année 2001 devait être une année charnière pour les contrats d'objectifs des ligues et comités et le schéma nautique régional qui arrivaient à terme en 2001.

Cette année serait l'occasion pour la collectivité de remettre à plat le dispositif de contractualisation en direction des ligues et comités sportifs régionaux et de réaliser une évaluation du plan de relance des activités nautiques.

- Secteur de la culture

S'agissant de la promotion de la culture et de l'identité réunionnaise, la Commission a noté avec intérêt l'accentuation de l'action du Conseil Régional en direction des publics scolarisés.

De même, elle a observé l'effort de la collectivité pour développer la création cinématographique à la Réunion qui se traduit par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides à la création cinématographique.

Concernant la préservation du patrimoine cinématographique, le centre d'archives devant être opérationnel en mars 2001, elle a attiré l'attention sur la nécessité de procéder au recensement, au recueil, au traitement et à la conservation des documents actuellement dispersés.

La Commission a adhéré également aux orientations de la collectivité visant à redéfinir le positionnement de Stella Matutina et de la Maison du Volcan sur le plan muséographique afin de leur insuffler un nouveau dynamisme, qu'elles retrouvent leur notoriété et qu'elles participent au développement du tourisme culturel à la Réunion

Enfin, elle a noté la volonté de la collectivité régionale de recadrer les missions du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et du P.R.M.A. (Pôle Régional des Musiques Actuelles) avec les orientations de la collectivité dans un souci de rationalisation et de cohérence des actions en direction des publics visés.

*** Budget primitif 2001**

- Le secteur sportif et socio-éducatif

La Commission a observé que 2001 constituait une année importante compte tenu de moyens budgétaires conséquents et nouveaux de l'Etat (Fonds National pour le Développement du Sport, F.N.D.S.) et de la création d'un fonds de promotion des échanges éducatifs, culturels et sportifs dans les DOM prévu par la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer.

Elle a attiré l'attention des élus régionaux sur le déficit important en piscines publiques à la Réunion et a souhaité que l'intervention en faveur de la rénovation, la mise aux normes et l'accompagnement des projets de piscines continue d'être une priorité forte de la collectivité régionale.

La Commission a noté également avec intérêt l'intervention de la collectivité en faveur de la création d'emplois dans le cadre du dispositif « Plan emploi dans l'animation » du DOCUP visant à créer de nouveaux postes d'encadrement (animateurs diplômés de plus de 26 ans) en complémentarité des emplois-jeunes.

Enfin, la Commission a adhéré à l'élargissement à la ligue de handball du dispositif d'accompagnement des filières de pré-formation du Conseil Régional et a souligné l'intérêt pour la collectivité d'entamer une démarche d'harmonisation des compétences avec le Conseil Général pour mener à bien une politique régionale de haut niveau des athlètes réunionnais.

- Secteur de la culture

La Commission a souscrit à la volonté régionale d'accompagner le développement des pratiques artistiques et de sensibilisation à la culture cinématographique en milieu scolaire.

Elle a adhéré à la démarche régionale d'accompagner l'émergence des projets culturels dans tous les secteurs artistiques, de conforter les structures existantes par un accompagnement financier triennal, d'aider au développement des pratiques amateurs menées notamment par des associations de quartiers.

De même, elle a approuvé l'initiative régionale de participer à la création, à la formation et à la diffusion cinématographique à la Réunion, secteur potentiel de création d'emplois, ainsi que de participer à la mise en réseau de la création et de la diffusion.

*** Compte Administratif et Bilan d'Activité pour l'exercice 2000**

- Secteur sportif et socio-éducatif

La Commission a observé en particulier le doublement du montant des mandatements qui a pour effet de consolider les grands axes d'intervention et la mise en chantier de nouveaux projets.

De manière globale, elle a approuvé l'intervention de la collectivité régionale au niveau de la consolidation du tissu associatif et de la politique active menée tant au niveau des équipements sportifs liés aux lycées qu'au niveau de l'aide à l'équipement structurant des communes.

- Secteur de la culture

La Commission a noté le soutien significatif de la collectivité régionale en direction des acteurs et des projets culturels. Elle a souligné la diversité des actions en 2000 pour mener une véritable politique culturelle qui se traduisent par des niveaux d'engagement et de mandatement élevés.

Elle a relevé également les actions nouvelles au niveau de la promotion des spectacles vivants, des scènes de diffusion, de la valorisation de la production littéraire réunionnais et du soutien à la production audiovisuelle.

*** Décisions Modificatives pour l'exercice 2001**

Dans le domaine de la culture, elle a observé au niveau de la section investissement :

- Un report en Autorisations de Programme (A.P.) lié principalement à un retard dans le programme de construction du C.N.R. centre de Saint-Paul.
- Un important désengagement en Crédits de Paiement (C.P.) affectés au secteur de la culture occasionné par des retards dans la consommation des subventions accordées aux communes pour les équipements sportifs et la réalisation d'équipements sportifs des lycées sous maîtrise d'ouvrage régionale suite à des appels d'offres infructueux, des faillites d'entreprises,

Enfin, elle a fait part de son inquiétude sur la consommation des subventions européennes (FEDER, F.S.E., ...) et a invité l'Etat, service instructeur des dossiers européens, à renforcer ses moyens en personnel face au risque de non utilisation, et de perte, à terme, des aides de l'Union Européenne.

*** Orientations Budgétaires 2002**

- Secteur sportif et socio-éducatif

La Commission a noté avec intérêt la démarche régionale qui s'appuie sur des études lourdes pour impulser à partir de 2002 une nouvelle dynamique à sa politique sportive et socio-éducative.

Elle a agréé la démarche de la collectivité régionale visant à réaliser une évaluation des Projets Sportifs Locaux (P.S.L.), et du dispositif « Plan emploi dans l'animation », dispositifs pour lesquels elle a réitéré son intérêt.

Face au succès rencontré par le Centre Régional de Perfectionnement de la Plaine des Cafres, elle a approuvé la reconduction de l'aide pour l'année 2002 consentie à la Ligue Réunionnaise de Football.

- Secteur de la culture

La Commission a adhéré à la volonté régionale de poursuivre son soutien aux actions de sensibilisation à l'art et à la culture en direction notamment du jeune public.

L'initiative pour 2002 d'axer les interventions de la collectivité sur les espaces de diffusion afin d'augmenter les possibilités de transmission des productions locales est intéressante.

*** Budget primitif 2002**

- Secteur sportif et socio-éducatif

De manière générale, la Commission a relevé l'accentuation de l'effort d'investissement en faveur des projets d'infrastructures sportives liés aux lycées et aux équipements sportifs et socio-éducatifs des communes : la capacité d'engagement, en Autorisations de Programme (AP), pour les dépenses d'investissement a augmenté de 35 % par rapport à 2001.

Elle a approuvé également le maintien de l'effort financier de la collectivité régionale en faveur des communes : équipements structurants, équipements sportifs polyvalents communaux et aides aux aménagements des petites communes.

- Secteur de la culture

La Commission a noté avec intérêt le net accroissement du niveau des investissements consacrés aux projets culturels de la Réunion : augmentation de plus de 40 % de la capacité d'engagement en A.P. et a approuvé les grandes opérations d'investissement prévues en 2002.

S'agissant du projet d'étude sur l'impact économique de la culture à la Réunion, la Commission a souhaité qu'un volet social soit ajouté au cahier des charges.

C – AUTRES SAISINES

La Commission a été appelée à se prononcer sur 3 Schémas de Services Collectifs (*avis adoptés par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001*).

*** Le Schéma de Services Collectifs Sanitaires**

La Commission a noté le caractère ambitieux du document mais a relevé les insuffisances suivantes :

- La vision hexagonale du schéma et la non prise en compte de la situation et des perspectives d'évolution dans les DOM en général et à la Réunion en particulier ;
- L'absence d'une politique volontariste face à la démographie médicale ;
- La non mention de la médecine scolaire et la médecine du travail dans la politique de prévention ;
- L'absence du traitement de l'organisation administrative du secteur sanitaire et social ;
- L'aspect de la coopération régionale fait défaut.

Des préconisations ont été émises par la Commission en vue de corriger ces carences.

*** Le Schéma de Services Collectifs Culturels**

La Commission a souligné la prise en compte des DOM dans le Schéma de Services Collectifs "Culturels". Elle s'est félicitée de l'existence de documents d'objectifs régionaux dont celui concernant la Réunion.

Sur le document d'objectif régional, les principales observations portaient sur :

- Les deux déterminants prioritaires pour parvenir au développement des services culturels à la Réunion : la formation et la démocratisation.
- L'intérêt de compléter le document d'objectif régional. Les observations et préconisations ont été les suivantes :

* L'objectif de mettre en œuvre un service culturel de proximité nécessite en priorité la réhabilitation des lieux culturels existants ;

* L'inscription d'une étude sur la mise en place d'un Centre Régional du Livre se révèle nécessaire. L'objet de cette structure étant de valoriser l'expression littéraire fondée en partie sur le patrimoine oral ;

* Le développement des services éducatifs dans les structures culturelles contribuerait à l'indispensable ouverture des bibliothèques sur les autres métiers de la culture ;

* Enfin, dans le cadre d'une répartition équilibrée des équipements culturels à la Réunion, il conviendrait de donner une vocation nationale, voire internationale, à l'ancienne usine sucrière de Pierrefonds dont la réhabilitation est envisagée. Une étude de positionnement devrait être réalisée pour valoriser ce lieu à forte valeur patrimoniale.

*** Le Schéma de Services Collectifs du Sport**

Si les tendances lourdes concernant la Réunion sont intégrées dans ce schéma, la Commission a constaté, néanmoins, que les politiques publiques prennent insuffisamment en compte le phénomène social qu'est devenu le sport de loisirs et qui est amené à s'accroître.

Elle a souligné que la situation de la promotion de la pratique sportive est différente à la Réunion grâce aux contrats d'objectifs qui permettent une bonne coordination des actions entre l'Etat, les collectivités locales et le mouvement sportif. Cette démarche doit être généralisée à l'ensemble des ligues et comités régionaux dans un souci d'efficacité.

La Commission a considéré que la formation à l'encadrement dans les secteurs sportif, associatif et socio-éducatif, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle associant les différents acteurs concernés, constitue un objectif prioritaire à moyen et long termes en particulier pour les animateurs et les athlètes de haut niveau (domaines sources de financement croisés).

De même, la construction de piscines, notamment chauffées, ainsi que d'équipements couverts pour la pratique de sports collectifs apparaissent comme des priorités.

Dans le cadre d'une utilisation optimale des équipements sportifs polyvalents de proximité et des équipements sportifs en général, la Commission a estimé nécessaire la mise en place d'une structure chargée de leur programmation, de leur construction et de leur gestion.

Elle a considéré que le développement de grands projets à fortes retombées économiques et touristiques devrait être étudié dans le domaine des loisirs, de l'animation et de la compétition à la Réunion.

Enfin, comme le préconise le schéma, la création d'un observatoire régional des pratiques se justifie à la Réunion pour mieux appréhender le sport dans toutes ses dimensions (animation, formation,...).

« AD HOC »

Les travaux de la Commission en 2001 ont essentiellement porté sur l'examen des Schémas de Services Collectifs (S.S.C.) et les premiers décrets d'application de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer.

I - Les Schémas de Services Collectifs

(avis adopté par l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

*** Document introductif intitulé : «Une ambition pour le territoire »**

La Commission a formulé des observations d'ordre général et proposé un certain nombre d'amendements au texte introductif aux neuf S.S.C.

Elle a souligné l'intérêt global de ce document qui présentait synthétiquement les grandes évolutions de l'aménagement et du développement du territoire des 25 dernières années, le contexte actuel à l'échelle européenne et mondiale et de nouvelles perspectives de développement (à partir du cadre de référence que sont les S.S.C. définis par la loi du 25 juin 1999).

Toutefois, la Commission a remarqué que ce document s'inscrivait dans une logique très hexagonale avec une faible ouverture extérieure sur l'Europe continentale et la non prise en compte du contexte de la mondialisation.

Elle a estimé indispensable de définir le territoire national de la France sur lequel s'appliquent les S.S.C. constitué des Régions Hexagonales et des Régions d'Outre-Mer (ROM).

De plus, elle a souligné que la tendance à regrouper les ROM (qui présentent chacune des particularités) n'est pas acceptable.

La structure et l'évolution de la population à l'horizon 2020 sont très différentes entre les ROM, la Métropole et l'Union Européenne entraînant des besoins particuliers devant être mentionnés dans les S.S.C.

La spécificité des ROM est aussi relative à leur environnement régional. La Réunion se trouve dans un environnement de pays A.C.P.

La Commission a relevé la contradiction qui existerait au niveau de l'organisation administrative entre la décentralisation prônée vers les collectivités locales et les « territoires pertinents » définis comme espaces de projets.

Elle a formulé le souhait qu'il soit procédé à des ajouts et a donc proposé un certain nombre d'amendements permettant de tenir compte notamment des spécificités et de l'apport des ROM (en matière de rayonnement de la France, des territoires en mouvement, ...).

*** Avis sur les 9 Schémas de Services Collectifs**

Ces documents ont été examinés préalablement par les Commissions sectorielles (cf. bilans d'activité desdites Commissions).

*** En guise de conclusion**

La Commission a souligné l'intérêt de la démarche de vouloir prendre en compte, en matière d'aménagement du territoire, les besoins de services collectifs à l'horizon 2020. Mais, toutefois elle s'est interrogée sur la façon de déterminer ces besoins.

Concernant la présentation de chacun des schémas, elle a relevé un manque d'uniformisation nuisant à leur lisibilité. De plus, malgré les dispositions de l'article 2 de la L.O.A.D.D.T. (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) précisant que « les S.S.C. comportent un volet particulier prenant en compte la situation spécifique des Régions Ultrapériphériques Françaises », de nombreux schémas ne font que quelques allusions à la Réunion ou l'ignorent totalement. Elle se trouve alors exclue de l'« état des lieux » et donc ensuite des propositions. Les retards de la Réunion nécessitent pourtant, de véritables plans de rattrapage, prenant en compte son évolution démographique.

Les projets de S.S.C. n'ont pu susciter que mécontentement, indignation et frustration. L'absence de prise en compte réelle de la Réunion ne pourra être que pénalisante puisque ses projets de développement majeurs ne seront pas validés par l'Etat dans le cadre des schémas.

Par ailleurs, la Commission a regretté que certaines thématiques telles que l'éducation/formation, les services aux personnes et aux entreprises, qui ont un impact très important sur l'aménagement du territoire, n'aient pas été développées.

Enfin, elle s'est interrogée sur : la cohérence entre les différents schémas, les possibles transferts de charges aux collectivités sans contrepartie, l'aspect prescriptif, la compatibilité du SAR de la Réunion avec les schémas (ou inversement) et le suivi/évaluation au niveau régional par la Conférence Régionale pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

II - Projets de décrets d'application de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer

(avis adoptés par le Bureau le 5 février 2001 par délégation de l'Assemblée Plénière du 30 janvier 2001 et le 12 avril 2001 par la Commission Ad Hoc par délégation de l'Assemblée Plénière du 10 avril 2001)

Le C.E.S.R. a été saisi, à deux reprises, par le Conseil Général, pour examiner les projets de décrets d'application de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000 (soit une quinzaine de projets sur la cinquantaine prévue).

A ce sujet, la Commission a formulé le souhait que le C.E.S.R. soit consulté directement par l'Etat et dans des délais raisonnables sur les autres projets afin qu'il puisse faire part de ses observations dans les meilleures conditions.

La Commission a renvoyé aux avis formulés par le C.E.S.R. dans le cadre de la concertation préalable à l'examen de la loi.

*** Projets de décrets d'application des articles 2 et 5 de la loi portant sur les exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale**

Concernant les modalités d'application de l'article 2 :

La Commission a rappelé qu'elle n'était pas favorable à l'exonération des **cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles** sachant que cette mesure pouvait entraîner des effets pervers tels que la non prise en compte de la prévention des risques professionnels dans les entreprises.

Elle a attiré l'attention sur les conséquences que pourrait avoir « l'intégration » des gens de maison lesquels verraient leurs cotisations augmenter.

Pour le **calcul de l'effectif pris en compte pour les exonérations**, la Commission a souligné que les dispositions mériteraient d'être clarifiées afin d'éviter des modes de calcul différents ou des contradictions. Il conviendrait de modifier le mode de calcul de l'effectif pour permettre à l'employeur de savoir au moment de sa déclaration s'il est exonéré.

La Commission a jugé préférable que la **liste des activités ouvrant droit à exonération des charges patronales** sans limitation du nombre de salariés (qui devait être fixée par un arrêté interministériel) soit intégrée au décret et ces activités clairement définies.

De même, elle a souligné que la liste des éléments d'information et des documents à fournir pour les employeurs de moins de 11 salariés (pour bénéficier de **l'exonération des cotisations patronales**) pourrait être intégrée au décret.

Les arrêtés doivent être publiés en même temps que le décret les prévoyant afin de ne pas entraîner de retard dans l'application des dispositions.

Pour **le B.T.P.**, il serait nécessaire que l'employeur puisse faire deux simulations, celle de l'actuel régime d'exonération et celle découlant de la LOOM, pour pouvoir bénéficier des dispositions les plus avantageuses.

Concernant les modalités d'application de l'article 5 relatif au plan d'apurement des dettes sociales et fiscales :

La Commission a constaté que ces dispositions devaient faire l'objet d'une demande formelle et de justificatifs. Il conviendrait que la liste des mentions et pièces soit intégrée dans le décret et fasse l'objet d'une large publicité. Dans un souci de simplification administrative, elle a proposé l'harmonisation entre les différents organismes des modes de saisines ainsi que des pièces justificatives à produire.

Par ailleurs, la Commission a proposé que le décret mentionne, en complément, l'obligation pour toute demande d'apurement d'être à jour des précomptes (qui appartiennent aux salariés et non à l'entreprise).

*** Projet de décret d'application de l'article 2 relatif à l'allègement supplémentaire de cotisations**

La Commission a estimé que cet allègement supplémentaire de cotisations de 9 000 F /an et par salarié ne concernerait que des entreprises de plus de 20 salariés ainsi que celles qui ont signé un accord de Réduction du Temps de Travail.

Elle a constaté par ailleurs, l'incohérence des modes de calcul des effectifs par rapport aux articles précédents.

*** Projet de décret pour l'application de l'article 6 de la loi relatif à la mise en œuvre du plan d'apurement des dettes fiscales**

La Commission a pris acte du projet de décret et a rappelé son avis sur le projet de loi.

*** Projets de décrets pour l'application des dispositions de l'article L. 832-6 du code du travail relatifs à l'aide à un Projet Initiative Jeune (PIJ)**

La Commission a souligné que **la création d'entreprise** est un acte important mais difficile qui nécessite des connaissances pointues notamment en matière de gestion et beaucoup de professionnalisation. De ce fait, les personnes chargées de conseiller les jeunes à la recherche d'un emploi devront faire preuve de lucidité et ne pas inciter « à tout prix » à la création d'entreprise.

Pour **la mobilité-formation**, la Commission a noté que le dispositif est moins favorable que celui proposé par l'A.N.T. et craint qu'il ne vienne se substituer au dispositif existant. Elle a donc proposé que le PIJ puisse se cumuler avec l'aide de l'A.N.T. ou qu'à défaut, l'allocation prévue à l'article D.832-2 du code du travail soit augmentée.

Elle a suggéré que d'autres organismes (CNARM, AFPA, Chambres Consulaires, ...) soient agréés, au même titre que l'A.N.T.

Par ailleurs, la Commission a constaté et déploré que le PIJ ne concerne plus la mobilité-emploi : le versement d'une aide étant nécessaire au titre de la continuité territoriale.

*** Projets de décrets relatifs au montant du R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion) et de l'A.P.I. (Allocation Parent Isolé)**

La Commission a rappelé sa demande d'alignement immédiat de ces prestations

*** Projets de décrets portant application de l'article 7 instituant une prime à la création d'emplois et fixant le montant et les conditions de dégressivité de cette prime**

La Commission a constaté pour cet article, que si l'arrêté ministériel définissant les pièces et informations contenues dans le dossier relatif au projet de développement de l'entreprise, n'était pas publié en même temps que le décret, la mise en place de la mesure serait retardée.

Toutefois, si la Commission s'est félicitée de l'ouverture de ce décret qui n'exclut aucun secteur d'activité, elle s'est interrogée sur l'interprétation faite dans l'étude d'impact, annexée au projet de décret, qui mentionne l'exclusion des secteurs réglementés par l'Union Européenne et notamment le secteur des transports, alors que ces derniers peuvent faire l'objet de dérogation en application de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam.

La Commission a rappelé son opposition au versement d'une prime en ce qui concerne les « emplois T.T.S. ».

*** Projets de décrets portant application de l'article 10 relatifs aux mesures propres à favoriser l'emploi des jeunes**

Le système de parrainage possible (de l'apprenti, du jeune âgé de 18 à 30 ans en contrat d'accès à l'emploi, du salarié en contrat d'adaptation, du salarié en contrat d'orientation ou du salarié en contrat de qualification dans les DOM), pourrait être, sans contrôle, une incitation à une reprise déguisée d'activité avec la mise en place d'une rémunération occulte (pour des salariés en préretraite, au chômage ou retraités). **Le parrainage** n'a de sens que s'il est rémunéré et déclaré.

La Commission s'est interrogée avec ce dispositif, sur le devenir des politiques régionales de formation concernant notamment les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

*** Projets de décrets portant application de l'article 15 relatifs au congé-solidarité**

La Commission a estimé que le dispositif qui vise à favoriser l'embauche de jeunes de moins de 30 ans, par la cessation anticipée d'activité de salariés de plus de 55 ans, aurait pu être envisageable pour des salariés plus jeunes (52,5 ans), comme cela avait été préconisé par l'ensemble des partenaires sociaux.

Concernant la participation financière versée, elle a préconisé un délai de 5 ans au lieu de 2 ans.

Elle a souhaité que la négociation avec l'ensemble des partenaires sur la mise en place de la convention, s'ouvre rapidement au regard des délais de mise en application de ladite convention (31 décembre 2001).

*** Projets de décrets portant application de l'article 27 relatifs au montant du revenu de solidarité**

Le revenu de solidarité étant incompatible avec la perception de tout autre revenu d'activité professionnelle (même précaire), la Commission a pensé qu'une telle mesure risquait de déboucher soit, sur une incitation au travail clandestin, soit, sur une exclusion arbitraire et définitive des bénéficiaires du monde du travail.

De ce fait, elle a demandé qu'une information objective des bénéficiaires potentiels soit mise en place pour leur permettre de faire leur choix dans les meilleures conditions possibles.

*** Projet de décrets portant application des dispositions de l'article 28 relatives à l'Allocation de Retour à l'Activité (ARA) dans les DOM**

Tout en prenant acte de cette mesure, la Commission a exprimé ses craintes relatives à cette mesure en termes de « distorsions » au sein des entreprises qu'elle pourrait créer entre les salariés. En effet, deux salariés pour un même travail pourraient avoir un pouvoir d'achat différent (l'un d'eux percevant son salaire plus l'ARA).

Elle s'est inquiétée de la réaction des bénéficiaires qui verraient leur pouvoir d'achat diminuer au terme des 24 mois.

Elle a demandé un suivi et une évaluation régulière de l'impact aussi bien socio-économique que budgétaire de cette mesure, afin que les possibles dérives puissent être corrigées.

Face à la situation très préoccupante de la desserte aérienne de la Réunion, le C.E.S.R. a jugé important d'entamer une réflexion sur ce thème.

L'Assemblée Plénière du 11 décembre 2001 a donné délégation à la Commission Ad Hoc pour étudier ce dossier.

Après un certain nombre d'interventions écrites, il a été prévu de procéder à l'audition de représentants d'organismes directement concernés par ce problème et susceptibles d'éclairer la réflexion, au cours du premier trimestre 2002. Ces travaux donneront lieu à une proposition de contribution de la Commission au Bureau du C.E.S.R.

« SUIVI DES POLITIQUES LOCALES »

L'avancement des travaux de la Section "Suivi des Politiques Locales" selon les 2 axes définis lors de sa mise en place se décline comme suit, pour l'année 2001 :

1) S'agissant du thème général de la fiscalité locale, l'étude confiée au cabinet "Ressources Consultants Finances" sur ***l'adéquation entre les dépenses d'équipement des communes et la fiscalité directe locale*** a été finalisée et présentée aux membres de la Section le 5 octobre 2001 puis, aux différents intervenants extérieurs sollicités pour cette réflexion (Directeurs Généraux des Services des communes, Préfecture, Conseil Régional, Directeur de l'Association des Maires, ...).

Les conclusions de cette étude seront à intégrer dans le rapport sur la fiscalité locale dont le plan sommaire a été élaboré par la Section.

2) Concernant le suivi spécifique d'une politique sectorielle, la Section a organisé en avril 2001 un séminaire-débat sur la ***rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré***, regroupant l'ensemble des partenaires concernés (représentants des communes, des collectivités territoriales et de la communauté éducative).

Les actes de ce séminaire, imprimés en décembre 2001, sont actuellement en cours de diffusion auprès des écoles maternelles et primaires de l'île et des participants.

Une synthèse des préconisations issues de ce séminaire a été réalisée par la Section. Intégrée aux actes du séminaire, elle a fait également l'objet d'une conférence de presse en date du 25 septembre 2001.

Pour l'essentiel, les neuf points retenus de ces débats se déclinent comme suit :

- ✓ Faire en sorte que Conseils Régional et Général harmonisent leurs procédures.
- ✓ Initier un plan de gestion du patrimoine.
- ✓ Accompagner une démarche qualité.
- ✓ Inciter en amont aux études-diagnostics.
- ✓ Vérifier a minima que les normes et règlements soient pris en compte lors du lancement du projet mais aussi tous les paramètres qui du fait de l'évolution technologique constituent aujourd'hui un minimum.
- ✓ Mettre en place une véritable concertation et permettre l'adhésion du plus grand nombre au projet de rénovation (ou de construction).
- ✓ Ouvrir les écoles sur leur quartier mais pas à n'importe quel prix.
- ✓ Proposer aux communes une mise en cohérence de leurs projections de construction avec celles démographiques de l'INSEE.
- ✓ Réaliser un guide de toutes les aides possibles en matière de rénovation des établissements.

Il est par ailleurs à noter que durant l'année 2001, le mandat des personnalités extérieures de la Section arrivait à expiration. Il a donc été procédé à leur renouvellement en septembre 2001. Sur les six membres concernés, seule une personne n'a pas souhaité reconduire son mandat. Les propositions du C.E.S.R. ont été transmises au Président du Conseil Régional et sont en cours d'agrément.

« PROSPECTIVE »

A la demande du Bureau du C.E.SR., la Section s'est assignée comme objectif d'examiner le champ des possibles en matière de démographie et de rédiger un rapport sur une prospective démographique à l'horizon 2020 à travers l'identification des enjeux et défis pour la Réunion.

Ce travail entamé en 2000, à travers l'élaboration de scénarios d'évolution démographique, s'est poursuivi tout au long de l'année 2001. Trois étapes peuvent être distinguées :

*** *La réalisation par l'INSEE de projections démographiques à l'horizon 2020***

Pour mener à bien cette réflexion, la Section a établi un cahier des charges pour que l'INSEE réalise des projections suivant des hypothèses arrêtées par les membres du groupe. Ce travail s'est décomposé en deux phases :

1) Des projections démographiques à partir des données du recensement de 1999, selon des hypothèses d'évolution volontairement contrastées permettant d'observer l'évolution de la population de la Réunion à l'horizon 2020. Les hypothèses retenues par la Section portent sur les trois variables qui constituent les déterminants de l'évolution démographique de la Réunion : l'indice conjoncturel de fécondité, l'espérance de vie et les phénomènes migratoires.

2) L'impact de ces projections démographiques sur les besoins induits, évalués en termes de logement et de population active.

Au total 5 scénarios, très différents, ont été envisagés dont un scénario de référence basé sur la tendance constatée au cours de la dernière décennie écoulée.

*** *Les résultats de l'étude de prospective démographique***

La présentation par l'INSEE des résultats de ces études s'est effectuée en deux temps au travers :

- d'un rapport préliminaire sur les projections démographiques de la Réunion à l'horizon 2020, en juillet 2001 ;

- d'un rapport sur les projections de ménages, de logements et de population active à ce même horizon, en septembre 2001.

*** *La rédaction du rapport de la Section***

La Section s'est répartie en sous-groupes afin d'exploiter le document de l'INSEE et de procéder à la rédaction des différentes parties du futur rapport.

5 sous-groupes se sont constitués. Leurs contributions ont porté sur la mise en perspective des résultats de l'étude de l'INSEE sur les 5 projections démographiques et de leurs impacts avec les éléments de diagnostic du système Réunion et les évolutions possibles à l'horizon 2020.

La finalisation de ce rapport est prévue pour la mi-2002.

COMMISSION	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES	20	49,76 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives * Bilan de la dotation 2000 du F.R.D.E. <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication * Projets de décrets relatifs à la P.R.E., à la P.R.C.E. et à l'immobilier d'entreprise * Projets de décrets divers <p><u>Autosaisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Deuxième rapport sur la cohésion économique et sociale "Unité de l'Europe, solidarité des peuples, diversité des territoires" * Fonctionnement des fonds européens * Projet de réforme des ressources fiscales et financières des collectivités locales

COMMISSIONS	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
AFFAIRES ECONOMIQUES	24	40,40 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schéma de Services Collectifs de l'Energie * Orientations Régionales Forestières <p><u>Autosaisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * « Le Schéma Directeur Portuaire de Port Réunion » - Rapport adopté par l'Assemblée Plénière du 12 octobre 2001 * Les énergies renouvelables à la Réunion * Le prix du livre dans les DOM
AFFAIRES AGRICOLES	20	58,99 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux * Orientations Régionales Forestières * Projets de décrets <p><u>Autosaisine</u></p> <p>Quel plan de développement agricole pour la Réunion ?</p>

COMMISSIONS	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS	24	39,17 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives * Rapport : « FIRT Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P.) » <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) * Schémas de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux * Schémas Multimodaux de Services Collectifs des Transports de Voyageurs et de Marchandises <p><u>Autosaisine</u></p> <p>Les énergies renouvelables à la Réunion</p>
COOPERATION REGIONALE	16	45,63 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives

COMMISSION	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION	23	65,22 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Projet de calendrier scolaire pour les années 2002 à 2005 * Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche <p><u>Autosaisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * "La vie étudiante : un espace à construire" – Rapport adopté par l'Assemblée Plénière du 11 décembre 2001. * Suite du rapport du 16/11/99 : « Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique pour la Réunion ».

COMMISSIONS	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES	23	48,3 %	<p><u>Saisines</u></p> <p><u>Documents du Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Orientations Budgétaires pour 2001 et 2002 * Projets de Budgets Primitifs 2001 et 2002 * Bilan d'Activité 2000 * Compte Administratif 2000 * Décisions Modificatives <p><u>Autres saisines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schéma de Services Collectifs Sanitaires * Schéma de Services Collectifs Culturels * Schéma de Services Collectifs du Sport <p><u>Austosaisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * « Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique » * Le prix du livre dans les DOM
AD HOC	8	66,42 %	<p><u>Saisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Schémas de Services Collectifs * Projets de décrets d'application de la LOOM <p><u>Autosaisine</u></p> <p>La desserte aérienne de la Réunion</p>

SECTIONS	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION	THEMES
SUIVI DES POLITIQUES LOCALES	<p align="center">19</p> <p align="center">Dont 9 pour le Bureau de la Section</p>	63,33 %	<p>1) Préparation d'un rapport sur la fiscalité directe locale :</p> <p>* Rendu de l'étude relative à l'adéquation entre les dépenses d'équipements des communes et impôts locaux (analyse des budgets communaux).</p> <p>* Elaboration d'un plan sommaire.</p> <p>2) Organisation d'un séminaire-débat sur la rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré et élaboration de la synthèse des préconisations.</p>
PROSPECTIVE	16	48,8 %*	<p>* Validation du cahier des charges pour une étude sur des projections démographiques et leurs impacts à 2020</p> <p>* Contributions des sous-groupes sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du système Réunion - Scénarios démographiques à 2020 - Evolution de la population à l'horizon 2020 - Aménagement et politique du logement d'ici 2020 - Population active à l'horizon 2020

* Le taux de participation des 12 membres les plus assidus de la Section (18 membres) est de 68,2 %.

COMPTE-RENDU FINANCIER**2001****(en euros)**

IMPUTATION	CREDITS	DEPENSES	SOLDE
909-132-09 : Etudes à l'initiative du C.E.S.	60 979,61	46 447,78	14 531,83
909-214-33 : acquisition de matériels	15 244,90	11 939,74	3 305,16
932-633 : Acquisition de petits matériels	2 286,74	652,73	1 634,01
934-608-02 : Fournitures de bureau	4 573,47	2 659,78	1 913,69
934-635 : Frais de consultation et d'audit	0	0	0
934-661 : Frais de transport de membres des Assemblées	64 028,59	57 958,20	6 070,39
934-662 : Impressions, reliures et autres prestations de service	53 357,16	36 238,96	17 118,20
934-663 : Documentation générale	3 811,23	3 081,75	729,48
934-664 : Frais de P.T.T.	304,90	10,82	294,08
934-6662 : Indemnités des membres des Assemblées	198 183,72	169 584,55	28 599,17
934-6670 : Frais de mission	27 440,82	19 648,29	7 792,53
940-660-01 : Frais de réception	12 195,92	8 424,85	3 771,07
940-660-02 : Promotion, information, relations publiques et autres prestations	22 867,35	9 616,31	13 251,04